

Prêt d'honneur croissance

INITIATIVE INDRE

Présentation du dispositif

Initiative Indre propose une aide financière dédiée aux entreprises en développement avec le prêt d'honneur croissance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises locales, ayant déjà bénéficié ou non des services de la plateforme, qui ont entre 3 et 7 ans d'activité, et qui par ce développement vont au moins créer un nouvel emploi dans les 12 mois suivant la date de demande de prêt.

L'entreprise doit être en situation de conquête de nouveaux marchés, acquisition de nouveaux équipements pour le lancement de nouveaux produits et services.

Les entreprises doivent être implantées sur le territoire d'Initiative Indre.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur croissance est d'un montant de 30 000€ maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Indre.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans et d'au plus 7 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - › Dirigeant

Organisme

INITIATIVE INDRE

- 6/8 Rue Jean-Jacques Rousseau
36000 CHÂTEAUROUX
Téléphone : 02 54 24 15 35
E-mail : contact@indre-initiative.com